



## Mesures sociales mises en place par la Loterie Romande pour protéger la population contre le jeu excessif

---

La problématique du jeu excessif représente un enjeu fondamental pour la Loterie Romande. C'est pourquoi elle applique, depuis près de 20 ans, un programme de Jeu Responsable destiné à prévenir et lutter contre le jeu excessif. Dans le cadre de la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJA) entrée en vigueur en 2019, ces mesures sociales ont été considérablement renforcées pour protéger au mieux les populations les plus vulnérables.

### Protection des mineurs

- Depuis le 1er janvier 2021, tous les jeux de la Loterie Romande sont interdits aux personnes âgées de moins de 18 ans révolus. Cette limite d'âge est une mesure essentielle pour la protection des mineurs.

### Détection précoce des joueurs à risque

- La plateforme de jeux en ligne de la Loterie Romande est équipée de l'outil de repérage précoce des joueurs à risque Playscan. Cet outil scientifique permet d'analyser de manière approfondie les comportements des joueurs et d'identifier les joueurs à risque afin de mettre en œuvre les mesures adéquates.
- Sur sa plateforme de jeux en ligne, la Loterie Romande a également fixé des critères de repérage précoce basés sur des seuils de perte.

### Prévention auprès des joueurs

- Diffusion d'informations sur les risques liés au jeu excessif et sur l'aide disponible en cas de problème dans les points de vente et sur la plateforme de jeux en ligne (brochures, informations en ligne, liste des centres de soins spécialisés en Suisse romande)

### Mesures d'exclusion

- Les personnes qui figurent dans le registre d'exclusion des casinos sont aussi exclues des jeux en ligne de la Loterie Romande. Les loteries et les casinos tiennent un registre commun des personnes exclues des jeux en ligne de la Loterie Romande et de Swisslos ainsi que des maisons de jeu.
- La Loterie Romande a mis en place une procédure visant à exclure de sa plateforme de jeux en ligne les joueurs surendettés, les joueurs qui ne remplissent pas leurs obligations financières et les joueurs qui engagent des mises sans rapport avec leur revenu et leur fortune.
- Les joueurs peuvent faire parvenir une demande d'exclusion volontaire de la plateforme de jeux en ligne de la Loterie Romande via un formulaire disponible sur le site.



## **Formation des collaborateurs et des dépositaires**

- Formation de tous les dépositaires ainsi que de l'ensemble des collaborateurs, de manière ciblée et adaptée à leurs responsabilités respectives.
- Contrôles réguliers et systématiques de l'application des directives de la Loterie Romande auprès des dépositaires par les conseillers de vente.
- Des clients mystères opèrent des contrôles inopinés et réguliers de manière anonyme dans les points de vente Loterie électronique, PMU et Loto Express.

## **Collaboration avec des instituts spécialisés dans le domaine de la prévention**

- Collaborations avec des instituts spécialisés et des centres de soins, comme le Centre du jeu excessif à Lausanne (rattaché au CHUV), l'association genevoise Rien ne va plus ou encore le SiLabs (Suède) dans le cadre des formations dispensées aux dépositaires.
- Echanges d'informations avec les chercheurs, prise en compte des recommandations des spécialistes du jeu excessif et de leurs travaux.

## **Mesures spécifiques à la Loterie électronique**

Les 700 distributeurs de Loterie électronique installés dans 350 points de vente en Suisse romande font l'objet de mesures particulièrement strictes en matière de Jeu Responsable :

- Interdiction aux mineurs avec contrôle d'accès (voir ci-dessous) ;
- Vitesse de grattage ralentie ;
- Pas de cartes de crédit ni de billets de banque acceptés ;
- Impossibilité d'insérer un montant supérieur à CHF 50.- ;
- Absence de confort devant les distributeurs (pas de chaise) ;
- Message de prévention défilant sur l'écran ;
- Dépliants Jeu Responsable disponibles sur les distributeurs (brochures d'information contenant les adresses des centres de soins spécialisés) ;
- Emplacement des distributeurs à des endroits où ils peuvent être surveillés.

Tous les distributeurs de Loterie électronique sont équipés d'un contrôle d'accès pour garantir que tous les joueurs de Loterie électronique ont au moins 18 ans révolus. Le dispositif mis en place par la Loterie Romande fonctionne grâce à la remise d'une carte Loterie électronique liée à l'empreinte digitale de son possesseur.

Ce dispositif correspond à la réalité des points de vente ouverts au public – soit des kiosques, cafés et restaurants gérés par des tenanciers différents - dans lesquels les joueurs n'ont pas à s'identifier pour pouvoir participer aux différents jeux.



## Mesures spécifiques à la plateforme de jeux en ligne

- Enregistrement obligatoire, ouvert uniquement aux personnes physiques âgées de 18 ans révolus et résidant dans l'un des six cantons romands ;
- Vérification stricte de l'âge et du domicile lors de l'ouverture du compte ;
- Obligation pour le joueur de se fixer des limites de perte pour 1 jour, 7 jours et 30 jours pour les jeux avec un potentiel de risque moyen et élevé (limites obligatoires pour les billets à gratter virtuels, Loto Express, paris sportifs et PMU) ;
- Possibilité pour le joueur de se fixer des limites de perte pour 1 jour, 7 jours et 30 jours pour les jeux avec un potentiel de risque très faible et faible ;
- Possibilité pour le joueur de demander une sortie de jeu temporaire pour une période déterminée (1 jour à 6 mois) ;
- Mise à disposition de l'outil Playscan qui permet d'analyser de manière approfondie les comportements des joueurs et identifier les joueurs à risque afin de mettre en œuvre les mesures adéquates ;
- Possibilité pour le joueur de s'autoévaluer sur sa manière de jouer au moyen d'un test mis au point par des spécialistes ;
- Mise en évidence d'informations sur le jeu excessif et du numéro d'appel gratuit 0800 801 381, qui permet de trouver aide et conseils spécialisés.

## Modération dans la communication marketing

Les activités marketing de la Loterie Romande répondent elles aussi à des critères stricts en matière de responsabilité sociale. Ceux-ci ont été formalisés dans une directive « Marketing et Publicité » qui fixe un cadre de référence pour les campagnes publicitaires, mais aussi pour la conception des jeux. Elle garantit que la réalisation et la diffusion des messages promotionnels sont effectuées selon une éthique stricte et socialement responsable.

Les agences de communication et de publicité mandatées par la Loterie Romande doivent signer cette directive et s'engagent ainsi à l'appliquer. Celle-ci contient des lignes directrices claires, en particulier par rapport à la protection des mineurs :

- Les jeux ne sont jamais conçus pour s'adresser spécifiquement à un public mineur ou vulnérable ;
- Aucune publicité n'est axée uniquement sur la possibilité de s'enrichir ; les messages promotionnels reposent sur le plaisir, le rêve et l'amusement.

## Financement de la prévention

En plus des mesures sociales mises en place pour protéger les joueurs, la Loterie Romande contribue de manière significative au financement de la prévention et de la lutte contre le jeu excessif. Depuis 2006, une taxe de 0,5% est perçue par les cantons sur le revenu brut des jeux des deux sociétés suisses de loterie, Swisslos et la Loterie Romande. Cette taxe représente un montant annuel d'environ CHF 4,5 millions destinés aux programmes cantonaux de prévention, de consultation et de traitement. Elle sert notamment à financer le « Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu » (PILDJ). Adopté en 2007, ce programme vise à harmoniser les réponses des six cantons romands en matière de lutte et de prévention du jeu excessif.